

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

LE VIDOURLE

Département de l'HERAULT/ Commune de MARSILLARGUES (34151)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
<p>Au barrage de Terre-de-Port.</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques Lieu-dit « Mas de Terre de Port » mentionné sur le Scan Littoral. Le barrage (qui possède une fonction de barrage anti-sel) est repérable a priori sur le Scan Littoral et sur l'OrthoLittorale.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

